

Le service de vaccination

La vaccination un moyen de prévention. Le C.C.A.S de la Ville de Belfort propose un service vaccinal à partir de 6 ans.



Pour une protection collective contre les maladies infectieuses, le CCAS de la Ville de Belfort assure la tenue et la mise à jour du fichier vaccinal des personnes résidents à Belfort.

Il propose des séances de vaccinations gratuites tous les 1ers jeudis du mois de 17h30 à 18h30 (sauf au mois d'août) suivant les recommandations nationales : vaccinations antitétaniques, antipolio-myélite et antidiphthérique, pour tous les adultes et enfants à partir de 6 ans.

Les séances sont sans rendez-vous au CCAS de la Ville de Belfort : 14 Bis Rue du Général Strolz.

Pour toute vaccination :

- Se munir du carnet de santé ou carnet de vaccination
- D'une autorisation parentale (*pour le jeunes entre 15 et 18 ans*)
- Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés par un parent.

[Consulter le calendrier du Ministère de la Santé](#)

[Plaquette de présentation](#)

